

21 mar 2004 -18:00

Appartient à CONSEIL DES MINISTRES DU 21 MARS 2004

Mesures fiscales pour le logement dans les grandes villes

Sur proposition de M. Didier Reynders, Ministre des finances, le Conseil des Ministres a approuvé des mesures fiscales pour le logement dans les grandes villes.

Sur proposition de M. Didier Reynders, Ministre des finances, le Conseil des Ministres a approuvé des mesures fiscales pour le logement dans les grandes villes.

Actuellement, et outre la réduction de TVA à 6% pour la rénovation, le Code des impôts sur les revenus prévoit deux mesures liées aux travaux de rénovation dans le cadre de la politique des grandes villes : * Un report d'au moins cinq ans de la réévaluation du revenu cadastral à la suite des travaux de rénovation de biens immobiliers situés dans une zone d'action positive des grandes villes; * Une réduction d'impôt accordée pour les dépenses effectivement payées pendant la période imposable en vue de la rénovation d'une habitation qui est située dans une telle zone . Cette réduction d'impôt est égale à 15 % des dépenses faites avec maximum de 610 EUR. Le Conseil des Ministres a décidé d'étendre la mesure existante en doublant le plafond de la réduction d'impôt pour le porter de 610 à 1220 EUR pour les travaux de rénovation effectués en 2004. Ce montant correspondrait à un montant de travaux de 8.133 EUR. En parallèle, il a été convenu d'étendre les zones d'actions positives " Grandes villes ". Le budget alloué à ces mesures passe de 500.000 → à 2.000.000 → soit une augmentation de 1.500.000 →.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes

Rue des Petits Carmes15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<http://www.diplomatie.be>